Décision 24-DCC-269 du 05 décembre 2024

relative à la prise de contrôle exclusif des sociétés Etablissements Chesneau et Chesneau Agri-Ouest par la société Holding BPM Agri (groupe BPM)

Posted on: 05 décembre 2024 | Secteurs :

AGRICULTURE / AGRO-ALIMENTAIRE

DISTRIBUTION

Présentation de la décision

Informations sur la décision

Type d'opération	Prise de contrôle
Partie notifiante	Société Holding BPM Agri (groupe BPM)
Dispositif(s)	Autorisation
Décision de phase	Phase 1
Décision simplifiée	Oui

Entreprise(s) ou organisme(s) concerné(s)

Société Établissements Chesneau
Société Chesneau Agri-Ouest

Lire

Le texte intégral
127.58 Ko